

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/133

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents : 11

Dont membres représentés : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Françoise CAMPREDON, Catherine MIFFRE, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Chrystelle CARLOS, Pascal-Henri BASSET, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Laurence BARBERA, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Guy PALOFFIS (pouvoir donné à Jean-Paul BILLES), Carine DEVOYON (Pouvoir à Laurence BARBERA), Karine CAROLA (Pouvoir à Joël PACULL), Yves ESCAPE (Pouvoir à Jeannine VIDAL), Laurent FOURMOND (Pouvoir à Yannick COSTA).

Absents excusés : Evelyne SARRAZIN, Nicolas OLIVE, Marc BILLES, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ Christian FALZON.

Secrétaire de séance : Yannick COSTA.

Date de la convocation : 29/11/2024

REPARTITION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET
D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES
RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ENTRE VOIRIES COMMUNALES
ET VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

VU la délibération n°2022/09/160 en date du 12 septembre 2022 de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine qui décide de subordonner tout ou partie de la compétence relative à la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie à la définition de son intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2022/11/242 portant modification de l'intérêt communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;

VU le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

VU le Décret n°2023-797 du 18 août 2023 qui modifie la réglementation en cours sur la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité ;

VU les articles R2333-105 et R. 2333-105-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal n° 2024/072 du 23 juillet 2024 relative au montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

CONSIDERANT que la Redevance d'Occupation du Domaine Public et la Redevance d'occupation provisoire du Domaine Public doivent désormais être évaluées selon la réalité d'implantation des réseaux de distribution électrique en application de l'article. R. 2333-106 du Décret no 2002-409 du 26 mars 2002 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

D'appliquer la réglementation en vigueur pour le calcul et la revalorisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public et de la Redevance d'occupation provisoire du Domaine Public en tenant compte de la répartition entre voiries communales et voiries communautaires, soit 94 % pour les voiries communales et 6 % pour les voiries d'intérêt communautaire.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **DECIDE D'APPLIQUER** la réglementation en vigueur pour le calcul et la revalorisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public et de la Redevance d'occupation provisoire du Domaine Public en tenant compte de la répartition entre voiries communales et voiries communautaires, soit 94 % pour les voiries communales et 6 % pour les voiries d'intérêt communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

Transmis en Préfecture le :
Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.



RODP et RODP chantier ELECTRICITE 2024

Redevance pour Occupation du Domaine Public

Redevance Principale Réseaux de distribution et de transport ENEDIS	Formule de calcul Indexée qui prend en compte la Population totale (municipale + comptée à part) selon le dernier recensement publié par l'INSEE au 01/01/n : Communes de - 2 000 hab : 153 x Index Communes entre 2 000 et 5 000 hab : (0,183P - 213) x Index Communes entre 5 001 et 20 000 hab : (0,381P - 1204) x Index Commune entre 20 001 et 100 000 hab : (0,534P - 4253) x Index commune de + 100 000 hab : (0,686P - 19498) x Index	Index Ingenierie 2024	1.5617
--	--	-----------------------	--------

		Population Totale INSEE au 01/01/2024	RODP 2024			RODP Chantier 2024	
			Montant RODP 2024	Dont VIC		10% montant RODP	Dont part VIC
				Cle de répartition %	Montant €		
Baho	66012	3 398	636	12%	77 €	64	8 €
Beixas	66014	2 772	460	19%	87 €	46	9 €
Le Barcares	66017	6 087	1 742	2%	35 €	174	4 €
Bompas	66021	7 731	2 720	7%	190 €	272	19 €
Cabestany	66028	10 334	4 399	15%	660 €	440	66 €
Calce	66030	224	239	0%		24	
Canet-en-Roussillon	66037	12 862	5 773	13%	750 €	577	75 €
Canohès	66038	6 633	2 066	4%	83 €	207	8 €
Cases-de-Pène	66041	991	239	4%	10 €	24	1 €
Cassagnes	66042	238	239	0%		24	
Espira-de-l'Agly	66069	3 649	710	3%	21 €	71	2 €
Estagel	66071	2 109	270	11%	30 €	27	3 €
Llupia	66101	2 183	291	6%	17 €	29	2 €
Montner	66118	338	239	0%		24	
Opoul Perillos	66127	1 219	239	16%	38 €	24	4 €
Perpignan	66136	121 139	99 329	13%	12 913 €	9 933	1 291 €
Peyrestortes	66138	1 717	239	5%	12 €	24	1 €
Pézilla-le-Rivière	66140	3 997	810	6%	49 €	81	5 €
Pollestres	66144	5 489	1 386	4%	55 €	139	6 €
Ponteilla Nyls	66148	2 964	514	10%	51 €	51	5 €
Rivesaltes	66164	9 242	3 619	17%	615 €	362	62 €
Saint-Estève	66172	11 707	5 085	13%	661 €	509	66 €
Saint-Feliu-d'Avall	66174	2 964	514	13%	67 €	51	7 €
Saint-Hippolyte	66176	3 263	600	16%	96 €	60	10 €
Saint-Laurent-de-la-Salanque	66180	10 133	4 150	0%		415	
Sainte-Marie-la-Mer	66182	4 850	1 053	6%	63 €	105	6 €
Saint-Nazaire	66186	2 826	475	6%	29 €	48	3 €
Saleilles	66189	5 760	1 547	12%	186 €	155	19 €
Le Soler	66195	7 964	2 858	13%	372 €	286	37 €
Tautavel	66205	889	239	6%	14 €	24	1 €
Torreilles	66212	3 890	779	11%	86 €	78	9 €
Toulouges	66213	7 469	2 564	17%	436 €	256	44 €
Villelongue-de-la-Salanque	66224	3 354	626	12%	75 €	63	8 €
Villeneuve-de-la-Raho	66227	4 325	903	16%	144 €	90	14 €
Villeneuve-la-Rivière	66228	1 387	239	17%	41 €	24	4 €
Vingrau	66231	555	239	16%	38 €	24	4 €
		276 874			18 001 €		1 803 €

Titres à transmettre à l'adresse suivante :

Enedis
 Direction Territoriale Aude Pyrénées-Orientales
 17, Boulevard Gay Lussac
 11 000 CARCASSONNE

		HTA/BT	HTA/BT sur VIC	Clé de répartition %
66012	BAHO	54 746	6 685	12
66014	BAIXAS	39 149	7 299	19
66017	LE BARCARES	166 646	3 889	2
66021	BOMPAS	91 069	6 690	7
66028	CABESTANY	147 809	22 249	15
66030	CALCE	23 088		
66037	CANET-EN-ROUSSILLON	208 008	26 923	13
66038	CANOHES	82 990	2 908	4
66041	CASES-DE-PENE	24 614	1 069	4
66042	CASSAGNE	13 131		
66069	ESPIRA-DE-L'AGLY	78 554	2 301	3
66071	ESTAGEL	41 758	4 532	11
66101	LLUPIA	32 911	2 103	6
66118	MONTNER	6 958		
66127	OPOUL-PERILLOS	32 432	5 147	16
66136	PERPIGNAN	1 145 196	148 807	13
66138	PEYRESTORTES	18 310	832	5
66140	PEZILLA-LA-RIVIERE	72 608	4 215	6
66144	POLLESTRES	70 012	2 678	4
66145	PONTEILLA	57 839	5 598	10
66164	RIVESALTES	186 764	31 498	17
66172	SAINT-ESTEVE	148 707	19 040	13
66174	SAINT-FELIU-D'AVALL	56 256	7 508	13
66176	SAINT-HIPPOLYTE	54 261	8 622	16
66180	SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE	146 714		
66182	SAINTE-MARIE-LA-MER	93 236	5 217	6
66186	SAINT-NAZAIRE	56 421	3 612	6
66189	SALEILLES	71 846	8 696	12
66195	LE SOLER	111 429	14 790	13
66205	TAUTAVEL	66 372	4 173	6
66212	TORREILLES	96 048	10 222	11
66213	TOULOUGES	108 672	18 480	17
66224	VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE	55 057	6 797	12
66227	VILLENEUVE-DE-LA-RAHO	59 812	9 540	16
66228	VILLENEUVE-LA-RIVIERE	24 490	4 072	17
66231	VINGRAU	19 087	3 120	16
	Total général	3 763 000	409 312	11

Linéaires Voiries ZAE
Linéaires VIC RD
Linéaires VIC Voies communales

SIG
SIG/ Recueil de l'intérêt communautaire

*Calce, Cassagnes, Montner, Saint Laurent pas de VIC et de Voiries ZAE
Pollestres, Rivesaltes pas de VIC mais Voiries ZAE*